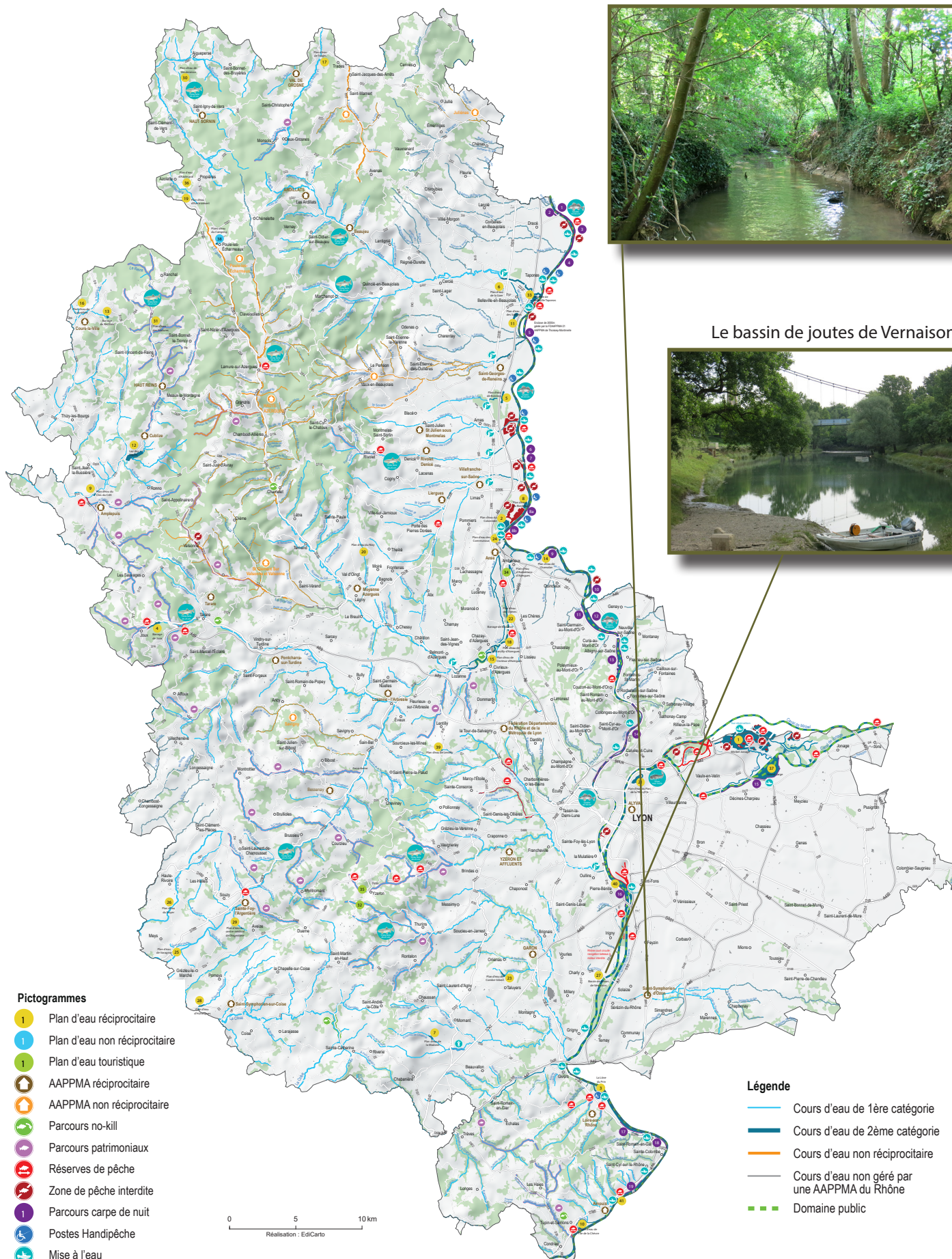


L'Ozon



Le bassin de joutes de Vernaison



Pictogrammes

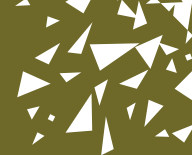
- Plan d'eau réciproitaire
- Plan d'eau non réciproitaire
- Plan d'eau touristique
- AAPPMA réciproitaire
- AAPPMA non réciproitaire
- Parcours no-kill
- Parcours patrimoniaux
- Réserves de pêche
- Zone de pêche interdite
- Parcours carpe de nuit
- Postes Handipêche
- Mise à l'eau
- Float-tube
- Parcours jeunes
- Limite de catégorie piscicole

Légende

- Cours d'eau de 1ère catégorie
- Cours d'eau de 2ème catégorie
- Cours d'eau non réciproitaire
- Cours d'eau non géré par une AAPPMA du Rhône
- Domaine public



BASSIN VERSANT OZON-EST LYONNAIS-RHÔNE AMONT



Cours d'eau

L'Ozon (20 km) (1ère catégorie)
La Luyne (1ère catégorie)
L'Inverse (1ère catégorie) sur une partie de son cours, société de pêche privée en amont.
Le Rizan (2ème catégorie)
Le Rhône (2ème catégorie) domaine publique.

Ma carte de Pêche en quelques clics !



cartedepêche.fr

Plans d'eau

- 1 Grand Parc Miribel Jonage : 416 ha (voir fiche spécifique)
- 21 Parc de la Tête d'Or : 17 ha / 2ème cat / 2 cannes No-Kill toutes espèces
- 27 Bassin de Joutes de Vernaizon : 0.5 ha / 2ème cat / 2 cannes
- 37 Le Grand Large : 137 ha / 2ème catégorie / 4 cannes / Domaine publique

Zone de pêche interdite

Canal de Jonage :

- 200 mètres en amont et 200 mètres en aval du barrage de garde de Jonage ;
- 200 mètres en amont et 200 mètres en aval du barrage-usine de Cusset ;
- 120 mètres de long sur 30 mètres de large en amont du déversoir d'Herbens. L'accès, la circulation ou le stationnement des personnes sont également interdits dans la plaine à l'aval du déversoir d'Herbens dans une zone de 180 mètres de large et 370 mètres de long.

Canal de Miribel :

- Réserve du barrage de Jons : depuis (limite amont) le pied du barrage jusqu'à (limite aval) 200 mètres à compter de l'aval du pied du barrage. La pêche est également interdite dans le périmètre de protection immédiate de la zone de captage d'eau potable de Crépieux Charmy (lot C5) : rive gauche du canal de Miribel, dans le vieux Rhône, sur les rives droite et gauche du Vieux Rhône, ainsi que sur les 2 rives du canal latéral de l'autoroute A42.
- Seuil de Saint-Clair (Feyssine) : 100 mètres en amont et 100 mètres en aval de la chute.
- Réserve du port E. Herriot : depuis la limite Nord du port (PK 1,500) jusqu'à la pointe sud comprise entre l'île de l'Archevêque (PK 3,500) moitié rive gauche du fleuve, ensemble des darses du port (communes de Lyon et de Saint-Fons) lot de Pêche D1.
- Réserve des ouvrages de Pierre-Bénite :

1/ réserve de l'ensemble usine-écluse : sur une longueur de 500 mètres à l'amont dans l'axe du canal de navigation à partir de l'extrémité amont des estacades de l'écluse, 1250 m depuis l'ensemble usine-écluse jusqu'au parement aval de l'exutoire de l'égout.
2/ réserve du barrage : en amont depuis le barrage jusqu'à l'aval du pont de l'A7, sur 800 mètres en aval, depuis le barrage jusqu'au point kilométrique (PK) 6.

Grand Parc Miribel Jonage : voir fiche spécifique

Règlementation spécifique

Silure: Sur le Rhône entre les chutes à proximité du parc de la Feyssine à Villeurbanne et Pierre Bénite et le Lac des eaux bleues au Grand Parc Miribel Jonage les silures de + 1m70 doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture.

Float tube

Grand Large: Pêche en float tube autorisée toute l'année.

Grand Parc Miribel Jonage: Uniquement sur le plan d'eau des Eaux Bleues.

Navigation

Grand Large : Pêche en bateau autorisée. Moteurs thermiques et électriques autorisés + rampe de mise à l'eau rue Francisco Ferrer à Décines. Grand Parc de Miribel Jonage: Navigation moteur électrique toléré sur les eaux bleues, thermique interdit à bord, mise à l'eau gratuite secteur MAMA sur réservation (voir fiche spécifique).

Navigation bateau à moteur interdite sur le Vieux Rhône de Grigny à Pierre-Bénite.

parcours pêche de nuit

- 11 Rive Gauche du pk 8.900 au 14.100 5200 m géré par l'AAPPMA ALYVAL Tous les jours
- 12 Rive Droite du pk 3.000 au 4.500 1500m géré par l'AAPPMA ALYVAL Tous les jours

AAPPMA

Saint-Symphorien-d'Ozon Bertrand EMERY 06 15 50 53 17 emerybertrand69@gmail.com

ALYVAL Henri HUMBERT LABEAUMAZ 06 20 62 58 15 alyval69@gmail.com

Camping & Hébergement

Camping du Grand Bois - 69420 Tupins et Semons - 04 74 87 04 29

Camping du Grand Large - 81 Rue Victor Hugo- La Dent, 69330 Meyzieu - 04 78 31 42 16

Conception et réalisation FDAAPPMA69 Ne pas jeter sur la voie publique

www.peche69.fr